

Accueil, renseignement et dépôt des dossiers en mairie

Horaires:

BARATIER	Le mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
CHORGES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Service urbanisme sur rendez-vous le jeudi matin. Réception à l'accueil des dossiers tous les jours.
CROTS	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; du mardi au jeudi de 14h00 à 17h00
CREVOUX	Le lundi et jeudi de 14h à 16h30 ; Le mardi et vendredi de 8h30 à 11h30
CHATEAUROUX LES ALPES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00; Le mardi de 14h à 17h.
EMBRUN	Du lundi au vendredi de 9h à 12h
LE SAUZE DU LAC	Le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h
LES ORRES	Du lundi au jeudi, de 14h30 à 17h, uniquement sur rendez-vous (tél. 04 92 44 15 53)
PONTIS	Le mardi et jeudi de 9h à 16h.
PRUNIERES	Le lundi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 11h 30 (dépôt des dossiers ADS au guichet). Sur rendez-vous uniquement, le mercredi matin.
PUY SANIERES	Le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ; Le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
SAINT ANDRE D'EMBRUN	Du lundi au vendredi de 9h à 12h
SAINT APOLLINAIRE	Le lundi, mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h.
SAVINES LE LAC	Du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h ; le vendredi de de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
REALLON	Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30



COORDONNÉES :

6, impasse de l'Observatoire
05200 EMBRUN

Téléphone : 04 92 43 76 40

Courriel: service.urba@ccserreponcon.com

OUVERTURE AU PUBLIC

(de préférence prendre RDV):

-Lundi: 9h à 12h

-Jeudi: 14h à 17h

Des permanences sont organisées à Chorges et à

Savines-le-Lac: **prendre RDV auprès du service mutualisé**



SERVICE INSTRUCTEUR MUTUALISÉ

DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS



www.ccserreponcon.com

Le mot de la Présidente :

Pourquoi mettre en place un service mutualisé ?

Le 1^{er} juillet 2015 un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols a été créé, en lien avec les dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et un urbanisme Rénové) et suite au désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon ainsi qu'avec les communes de Chorges et Pontis, ce service s'est étendu aux nouvelles communes souhaitant y prendre part.

Quelles missions ?

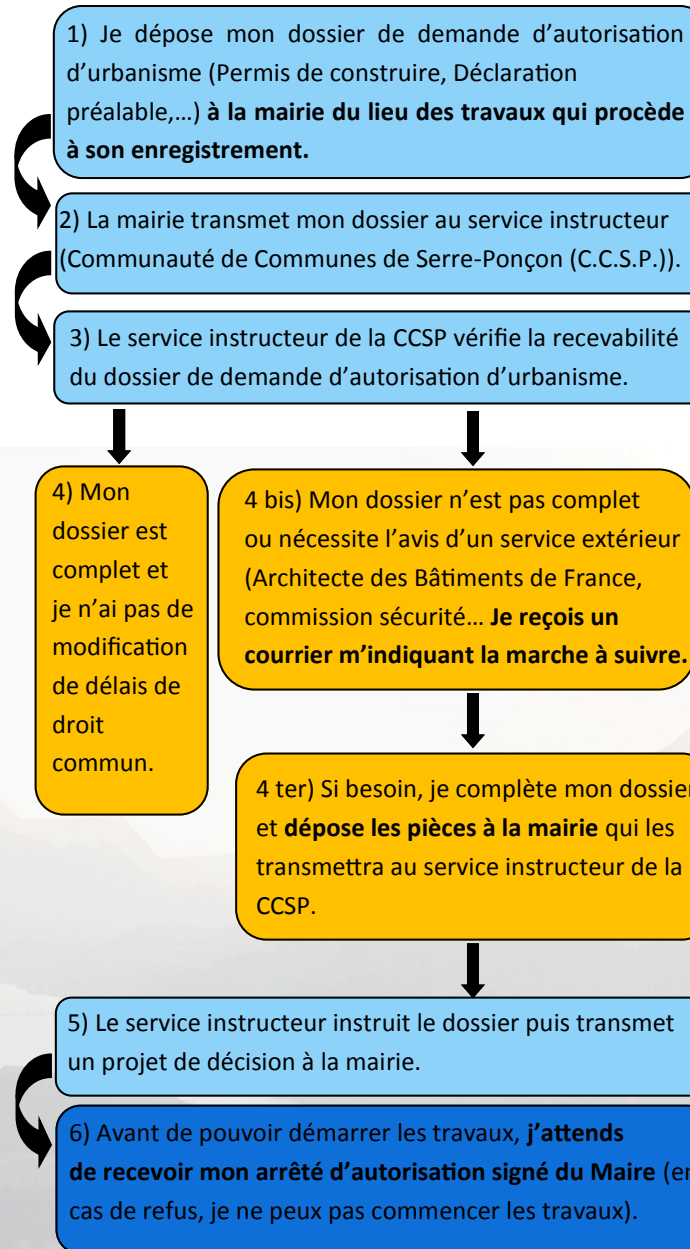
Le service est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2015, il **instruit pour le compte des Communes l'ensemble des autorisations d'urbanisme** (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...) qui étaient auparavant instruites par la Direction Départementale du Territoire (DDT).

Il assiste également les maires dans le suivi des autorisations : déclarations d'Ouvertures de Chantiers (DOC), déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), réalisation des contrôles de la conformité des travaux (récolement) ainsi que dans le contentieux de l'urbanisme (constructions sans autorisation, non-conformité, recours, etc...).

Chantal EYMEOD,
Présidente de la Communauté de Communes
de Serre-Ponçon

Un service de proximité

Le service mutualisé, mode d'emploi



Composition du Service Instructeur :

Laure DI FURIA-FACHE :	Responsable du pôle ADS et urbanisme
Florence PONZO :	Instructrice ADS et chargée de projet urbanisme
Véronique DESSALLES et Jennifer TULLE :	Instructrices ADS
Mélaïne GARNIER :	Aide Instructrice ADS

